Les HAUTS-d'ANJOU

◢ CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE◢ CHAMPIGNE◢
◢ CONTIGNE◢ MARIGNE◢ BRISSARTHE◢
◢ CHERRE◢ SOEURDRES◢ QUERRE◢

DATE DE CONVOCATION : **10 NOVEMBRE 2020**
TRANSMISSION PAR VOIE DEMATERIALISEE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 17 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune nouvelle LES HAUTS-D'ANJOU, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, mairie déléguée de Champigné, 36 rue Henri Lebasque à Champigné sur convocation et sous la présidence de Madame Maryline LEZE, Maire. Le quorum est atteint selon le nombre prescrit par la loi à 20h08.

1. Quorum

1	LEZE	Maryline	P	*16*	CHIRON	Jacky	AE	*30*	BERTIN	Jérémy	P
2	DESNOËS	Estelle	P	*17*	BOULEAU	Pascal	P	*31*	GUIHENNEUC	Marianne	P
3	POMMOT	Michel	P	*18*	LETHIELLEUX	Jean-Michel	P	*32*	FOUIN	Marion	P
4	LANGLAIS	Véronique	P	*19*	BERNIER	Catherine	P	*33*	RABOUAN	Justine	A
5	DRIANCOURT	Marc-Antoine	P	*20*	PERTUISEL	Roselyne	AE	*34*	RICHARD	Maud	P
6	SANTENAC	Rachel	P	*21*	PREZELIN	Eric	P	*35*	KLEIN	Bernadette	P
7	THEPAUT	Michel	P	*22*	MARTIN	Alain	A	*36*	BOURRIER	Alain	P
8	BURON	Christelle	P	*23*	CHABIN	Nathalie	P	*37*	CHATILLON	Jean-Yves	P
9	ERMINE	Benoît	P	*24*	BRICHET	Stéphane	P	*38*	LEOST	Marie-Hélène	A
10	FRANCOIS	Marie-Jeanne	P	*25*	RIVENEAU	Annie	AE	*39*	FLAMENT	Sophie	AE
11	MASSEROT	Christian	P	*26*	JOUANNEAU-FERRON	Laetitia	AE	*40*	GUILLOT	Jean-François	AE
12	BOUDET	Marie-Christine	AE	*27*	JAMIN	Grégoire	P	*41*	CONGNARD	Charlotte	AE
13	FOUIN	Dominique	P	*28*	PAULY-MOREAU	Noémie	P	*42*	BODIN	Freddy	P
14	NOILOU	Jean-Claude	AE	*29*	MASE	Stéphane	P	*43*	GUERIN	Aurélie	P
15	LAURIOU	Jean-Yves	P								

1	Monsieur Jacky CHIRON	Donne pouvoir à	Monsieur Stéphane BRICHET
2	Madame Laetitia JOUANNEAU-FERRON	Donne pouvoir à	Madame Christelle BURON
3	Madame Marie-Christine BOUDET	Donne pouvoir à	Monsieur Michel POMMOT
4	Madame Roselyne PERTUISEL	Donne pouvoir à	Monsieur Jean-Yves LAURIOU
5	Madame Charlotte CONGNARD	Donne pouvoir à	Monsieur Alain BOURRIER
6	Madame Sophie FLAMENT	Donne pouvoir à	Monsieur Alain BOURRIER
7	Monsieur Jean-Claude NOILOU	Donne pouvoir à	Madame Rachel SANTENAC
8	Madame Annie RIVENEAU	Donne pouvoir à	Madame Estelle DESNOËS

A l'ouverture de la séance à 20h08 :

Nombre de conseillers en exercice	**43**
Nombre de présents	**30**
Nombre de pouvoir	**8**
Quorum *(sous le régime de la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire)*	**22 élus abaissé à 15 élus**
Nombre de voix exprimées (présents et pouvoirs)	**38**

2. Désignation du secrétaire de séance

Madame Noémie PAULY-MOREAU, conseillère communale auprès de la commune déléguée de Sœurdres, est désigné/e secrétaire de séance.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 20 octobre 2020

- **Modification à la demande de Madame Charlotte CONGNARD** à la page 10 : « il reste 78% de la population non représentée » et non pas 68%.

- **Rectificatif suite au courrier de Madame Marie-Hélène LEOST** du 12 novembre 2020.

ABSTENTION	**1**	Dont pouvoir(s)	**0**
CONTRE	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
POUR	**37**	Dont pouvoir(s)	**8**

4. Information(s)

- **Intervention de Madame Estelle DESNOES**

5. Ordre du jour

1. *Election des membres de la CAO*
2. *Approbation des rapports CLECT : enfance et eaux pluviales*
3. *Signature d'une convention de prise en charge des animaux errants blessés et non identifié avec la clinique vétérinaire « Ma Campagne » à Châteauneuf-sur-Sarthe*
4. *Compte rendu d'activité (CRAC) d'ALTER pour les opérations situées sur les communes déléguées de Champigné et Querré*
5. *Prise en charge du coût du transport scolaire des élèves fréquentant les RPI des communes déléguées de Contigné-Sœurdres et Cherré-Marigné et domicilié sur la commune Les Hauts-d'Anjou*
6. *Subventions à l'OGEC de l'école privée « Saint François » à Champigné*
7. *Subvention 2020 pour l'association Archy'Made*
8. *Fixation des tarifs de location du matériel communal*
9. *Régularisation pour l'année 2019 de l'indemnité de gardiennage des églises*
10. *Participation aux frais des audits et études réalisés par le SIEML*
11. *Versement d'un fonds de concours pour l'entretien annuel des installations par le SIEML*
12. *Renouvellement de la convention « conseil en énergie partagé » (CEP) avec le SIEML*
13. *Décision modificative n°02*
14. *Cession de la parcelle n°AI 552 (Châteauneuf-sur-Sarthe) au profit de l'ASEP*
15. *Acquisition de la parcelle B 1007 située en emplacement réservée du PLU de Champigné*
16. *Signature de la convention de partenariat avec l'association « présence verte »*

****

Gouvernance

1. Election des membres de la CAO

Rapporteur : Maryline LEZE

Lors du conseil municipal du 20 octobre 2020, le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres (CAO). Les conseillers municipaux ont jusqu'au vendredi 13 novembre 2020 à 17h00 pour transmettre leurs listes de candidats (une liste de cinq titulaires et une liste de cinq suppléants) à l'adresse c.tardif@leshautsdanjou.fr.

Pour rappel, les commissions sont composées comme suit :
- Le Maire, président de droit ;
- Cinq membres titulaires ;
- Cinq membres suppléants ;

L'élection des membres titulaires, puis des membres suppléants, se fait au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est possible de déroger au caractère secret si l'unanimité des conseillers, sur proposition du Maire, l'accepte.

Le conseil municipal est invité à :
- ⇨ *PROCEDER aux opérations de vote pour élire les membres titulaires ;*
- ⇨ *PROCEDER aux opérations de vote pour élire les membres suppléants ;*
- ⇨ *PROCALMER les résultats ;*
- ⇨ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Monsieur Jean-Yves LAUIOU indique qu'il souhaiterait intégrer la commission d'appel d'offres si cela est possible. **Monsieur Michel THEPAUT** indique vouloir céder sa place à Monsieur Jean-Yves LAUIOU.

Proposition - Liste			
Membres titulaires	Dominique FOUIN Michel POMMOT Christian MASSEROT Jean-Yves LAURIOU Alain BOURRIER	Membres suppléants	Véronique LANGLAIS Marie-Christine BOUDET Benoît ERMINE Marie-Jeanne FRANCOIS Jean-François GUILLOT

Madame Maryline LEZE rappelle qu'il est possible de déroger au caractère secret si l'unanimité des conseillers le décide. A l'unanimité, les élus indiquent souhaiter déroger au caractère secret du vote :

ABSTENTION	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
CONTRE	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
POUR	**38**	Dont pouvoir(s)	**8**

Madame Maryline LEZE rappelle qu'une seule liste a été déposée :

Liste A			
Membres titulaires	Dominique FOUIN Michel POMMOT Christian MASSEROT Jean-Yves LAURIOU Alain BOURRIER	Membres suppléants	Véronique LANGLAIS Marie-Christine BOUDET Benoît ERMINE Marie-Jeanne FRANCOIS Jean-François GUILLOT

Madame Maryline LEZE procède à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Nombre de votants	**38**
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	38
Sièges à pouvoir	10

	Voix	**Attribution au plus fort reste**	**TOTAL**
Liste A	38	10	10

Madame Maryline LEZE proclame élus les membres titulaires et suppléants suivants de la liste A :

Liste A			
Membres titulaires	Dominique FOUIN Michel POMMOT Christian MASSEROT Jean-Yves LAURIOU Alain BOURRIER	Membres suppléants	Véronique LANGLAIS Marie-Christine BOUDET Benoît ERMINE Marie-Jeanne FRANCOIS Jean-François GUILLOT

2. Approbation des rapports CLECT : enfance et eaux pluviales

Rapporteur : Maryline LEZE

Dans le cadre des transferts de compétences entre la commune des Hauts-d'Anjou et la Communauté des communes des Vallées du Haut Anjou, des mécanismes d'attributions de compensation (AC) sont mis en place. Ils ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lors de chaque transfert de compétence entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et ses communes membres. Le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit la création entre l'EPCI et ses communes membres d'une commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT). Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI. On entend par « charges transférées » l'ensemble des charges relatives aux compétences transférées entre les communes et l'EPCI. Ainsi, seule la CLECT est compétente pour fixer le montant des charges transférées.

La CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes membres du périmètre de l'EPCI, étant précisé que la commune des Hauts-d'Anjou dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

- **CLECT compétence « enfance »**

La commune des Hauts-d 'Anjou doit approuver le rapport CLECT pour la compétence « enfance » en raison de la clause de revoyure prévue à la convention cadre de transfert de la compétence. Voir le rapport en pièce jointe.

ABSTENTION	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
CONTRE	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
POUR	**38**	Dont pouvoir(s)	**8**

- **CLECT compétence « eaux pluviales »**

La commune des Hauts-d 'Anjou doit approuver le rapport CLECT pour la compétence « eaux pluviales » en raison de la clause de revoyure prévue à la convention cadre de transfert de la compétence. Voir le rapport en pièce jointe.

ABSTENTION	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
CONTRE	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
POUR	**38**	Dont pouvoir(s)	**8**

Le conseil municipal est invité à :

- ⇨ *APPROUVER les rapports CLECT :*
- ⇨ *Compétence enfance*
- ⇨ *Compétence eaux pluviales*
- ⇨ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

3. Signature d'une convention de prise en charge des animaux errants et non identifiés avec la clinique vétérinaire « Ma Campagne » à Châteauneuf-sur-Sarthe

Rapporteur : Marc-Antoine DRIANCOURT

La commune des Hauts-d'Anjou souhaite signer une convention avec la clinique vétérinaire de Châteauneuf-sur-Sarthe pour organiser la prise en charge des animaux, en état de divagation, accidentés ou non, sur la voie publique, de jour ou de nuit, de maître inconnu ou défaillant ainsi que les premiers soins à fournir s'ils s'avèrent nécessaires.

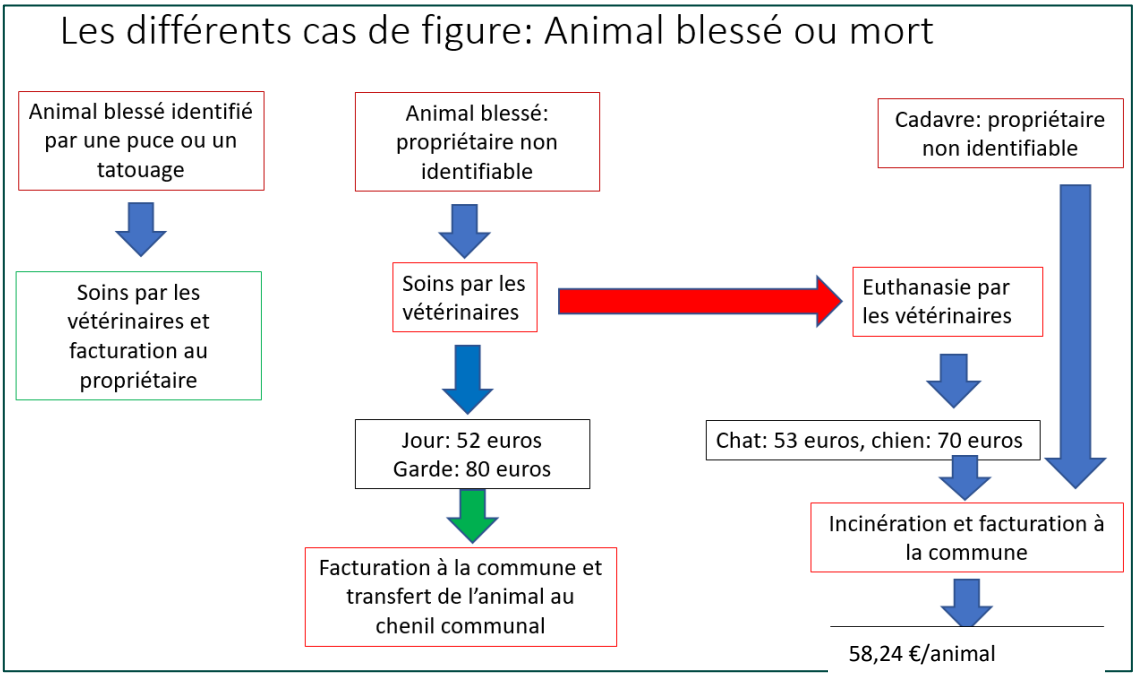

La commune s'engage à participer financièrement aux actes réalisés sur les animaux, en état de divagation, accidentés ou non, sur la voie publique, de jour ou de nuit, de maître inconnu ou défaillant selon le barème établit :

Actes	Tarif
Soins minimums (consultations et mises hors douleur)	52.00 € TTC
Soins minimums en garde (consultations et mises hors douleur)	80.00 € TTC
Euthanasie chat	53.00 € TTC

Euthanasie chien	70.00 € TTC
Enlèvement de corps chat	58,24 € TTC
Enlèvement de corps chien	58,24 € TTC

En parallèle, la commune s'engage à se doter de deux lecteurs de puces i-cad permettant l'identification des chiens et chats lors de la capture et la mise en fourrière.

Une plaquette reprenant la procédure est en cours de finalisation avec la clinique vétérinaire.

Le conseil municipal est invité à :

- ⇨ *AUTORISER la signature de la convention de prise en charge des animaux errants et non identifiés avec la clinique vétérinaire « Ma Campagne » à Châteauneuf-sur-Sarthe ;*
- ⇨ *DIT qu'il y aura refacturation des frais engagés si le propriétaire de l'animal est identifié*
- ⇨ *DIRE que la commune se dotera de deux lecteurs de puces i-cad ;*
- ⇨ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

ABSTENTION	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
CONTRE	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
POUR	**38**	Dont pouvoir(s)	**8**

Finances

4.	**Compte rendu d'activité (CRAC) d'ALTER pour les opérations situées sur les communes déléguées de Champigné et Querré**

Rapporteur : Véronique LANGLAIS, Estelle DESNOËS et Christian MASSEROT

Le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) est un document établi conformément à la convention publique d'aménagement. Il a pour objet de présenter une description de l'avancement de l'opération d'aménagement en termes physiques et financiers pour permettre à la collectivité de suivre en toute transparence le déroulement de l'opération.

❖ **CRAC de l'opération « Les Gerberas » sur la commune déléguée de Querré**

Au 31 décembre 2019, la situation de la trésorerie de l'opération est négative à – 481 000 €. Les dépenses réglées à ce jour ont été préfinancées par ALTER CITES.

ALTER propose au conseil municipal d'approuver le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2019 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 961 000 € HT.

❖ **CRAC de l'opération « Domaine de la Coudre » sur la commune déléguée de Champigné**

Au 31 décembre 2019, la situation de trésorerie de l'opération est positive à + 93 000 €. Cela résulte de la mise en place de deux emprunts garantis par la collectivité :

- Le premier d'une de 800 000 € d'une durée de 7 ans avec un différé de 1 an et sera remboursable de 2020 à 2026.
- Le deuxième emprunt de 500 000 € d'une durée de 8 ans avec un différé de 1 an et sera remboursable de 2020 à 2027.

La participation d'équilibre de la collectivité s'élève à 340 000 € est sans changement par rapport au dernier CRAC approuvé.

ALTER propose au conseil municipal d'approuver le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2019 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 5 001 000 € HT.

Le conseil municipal est invité à :

- ⇨ *APPROUVER les CRAC pour les opérations :*
- ⇨ *Lotissement « Les Gerberas », commune déléguée de Querré ;*
- ⇨ *Lotissement « Domaine de la Coudre », commune déléguée de Champigné ;*
- ⇨ *APPROUVER les bilans prévisionnels pour les opérations :*
- ⇨ *Lotissement « Les Gerberas », commune déléguée de Querré ;*
- ⇨ *Lotissement « Domaine de la Coudre », commune déléguée de Champigné ;*
- ⇨ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ABSTENTION	**6**	Dont pouvoir(s)	**2**
CONTRE	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
POUR	**32**	Dont pouvoir(s)	**6**

5. Prise en charge du coût du transport scolaire des élèves fréquentant les RPI des communes déléguées de Contigné-Sœurdres et Cherré-Marigné et domiciliés sur la commune Les Hauts-d'Anjou

Rapporteur : Rachel SANTENAC

La commune des Hauts-d'Anjou est concernée par deux anciens Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) : Contigné et Sœurdres, Cherré et Marigné. Un transport scolaire est organisé entre le lieu de résidence des enfants et la commune de scolarité.

La collectivité a fait le choix de prendre en charge une partie du coût du transport scolaire des élèves des anciens RPI domiciliés sur la commune des Hauts-d'Anjou, conformément à la grille indiciaire du département de Maine-et-Loire et selon les factures présentées par les familles.

Le conseil municipal est invité à :

- ⇨ *ACTER la prise en charge du coût du transport scolaire des élèves fréquentant les RPI des communes déléguées de Contigné-Sœurdres et Cherré-Marigné et domiciliés sur la commune Les Hauts-d'Anjou conformément à la grille indiciaire du département de Maine-et-Loire et selon les factures présentées par les familles ;*
- ⇨ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

ABSTENTION	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
CONTRE	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
POUR	**38**	Dont pouvoir(s)	**8**

6. Subventions à l'OGEC de l'école privée « Saint François » à Champigné

Rapporteur : Rachel SANTENAC

L'OGEC de l'école privée Saint François à Champigné a sollicité l'obtention d'une subvention pour l'activité piscine des GS/CP pour l'année 2019-2020 à hauteur de 2 695.00 €.

Le conseil municipal est invité à :

- ⇨ *ACTER le versement d'une subvention de 2 695 € à l'OGEC de l'école privée Saint François à Champigné ;*

⇨ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ABSTENTION	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
CONTRE	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
POUR	**38**	Dont pouvoir(s)	**8**

7. Subvention 2020 pour l'association Archy'Made (ex-cybercentre)

Rapporteur : Marie-Jeanne François et Dominique Fouin

La commune des Hauts-d'Anjou souhaite verser la subvention de 20 643.30 € pour l'année 2020 à l'association « Archy'Made » (ex-cybercentre), cette somme représente les avances versées en début d'année suivant la délibération n°20191212-01.

Le conseil municipal est invité à :

⇨ *ACTER le montant de la subvention pour l'année 2020 à l'association « Archy'Made »*

⇨ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

ABSTENTION	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
CONTRE	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
POUR	**38**	Dont pouvoir(s)	**8**

8. Fixation des tarifs de location du matériel communal

Rapporteur : Marc-Antoine DRIANCOURT

Par délibération du 22 mai 2018, la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe a fixé les tarifs de location du matériel communal (barrières, chaises, tables, etc.) pour la période du 1er juin 2018 au 31 mai 2019.

Afin de poursuivre la mise à disposition du matériel de Châteauneuf-sur-Sarthe, il y a lieu d'acter la proposition de tarification suivante :

Désignation	Proposition de tarification
Barrière de police	2.10 €
Chaise pliante	0.50 €
Bancs	2.00 €
Tables	3.70 €
Plateau et tréteaux	2.00 €
Barrières ERAS	1.00 €
Frais de livraison	50.00 €
Gratuité : • **Pour les associations :** gratuité de location du matériel mais transport à leur charge • **Pour les actions citoyennes**	

Le matériel sera mis à disposition sur l'ensemble des communes des Hauts-d'Anjou, sous réserve de disponibilité et avec un délai de prévenance fixé à 1 semaine.

Le montant minimum des commandes est fixé à 15 €.

Le conseil municipal est invité à :

- ⇨ *ACTER la tarification présentée ci-dessus ;*
- ⇨ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

ABSTENTION	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
CONTRE	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
POUR	**38**	Dont pouvoir(s)	**8**

9. Régularisation pour l'année 2019 de l'indemnité de gardiennage des églises

Rapporteur : Christian MASSEROT

Par délibération d'octobre 2019, la commune des Hauts-d'Anjou a fixé l'indemnité 2018 pour le gardiennage des églises de Brissarthe et de Marigné, conformément aux circulaires en vigueur.

Pour l'année 2019, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure fixé à :

- 479.86€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte ;
- 120.97€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Un groupe de travail sera constitué au sein de la commission « patrimoine bâti » pour permettre une harmonisation des pratiques de gardiennage sur l'ensemble des églises communales (missions, jours d'ouverture, indemnisation, etc.) à compter de 2021.

Le conseil municipal est invité à :

- ⇨ *ACTER la régularisation pour l'année 2019 de l'indemnité de gardiennage des églises de la commune des Hauts-d'Anjou ;*
- ⇨ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

ABSTENTION	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
CONTRE	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
POUR	**38**	Dont pouvoir(s)	**8**

10. Participation aux frais des audits et études réalisés par le SIEML

Rapporteur : Maryline LEZE et Christelle BURON

- ❖ **Etude de faisabilité du réseau de chaleur bois sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe**

Le cœur de bourg de la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe concentre un nombre important d'équipements publics et privés très fréquentés et consommateurs d'énergie notamment pour le chauffage (bâtiments scolaires, résidence pour personnes âgées/EHPAD, garderie, salles sport, bâtiments intercommunaux…). Dans ce contexte, il apparait pertinent d'étudier la faisabilité de l'implantation d'un réseau de chaleur « Bois énergie » à l'échelle du centre de Châteauneuf-sur-Sarthe de manière à prendre en considération les enjeux environnementaux et économiques liés à la

réduction des consommations d'énergie des bâtiments et au développement des énergies renouvelables.

Le SIEML, au vu de son règlement financier, propose aux collectivités de leur apporter son expertise en matière d'énergies renouvelables thermiques, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la conclusion d'une convention de partenariat avec le syndicat visant à la réalisation d'une étude « réseau de chaleur - Bois énergie » dont l'objectif sera de vérifier la faisabilité d'une telle opération et à proposer et comparer différents scénarii (dimensionnement, analyse technico-économique, lieu d'implantation, montage juridique…).

L'étude sera portée et financée à 60% par le SIEML (après déduction d'éventuelles subventions obtenues auprès d'autres organismes), le coût à la charge de la commune s'élèvera au maximum entre 3 000 et 5 000 €.

❖ **Audit énergétique du bâtiment « multiservice » sur la commune déléguée de Cherré**

Dans le cadre du lancement du partenariat avec l'association « 1 000 cafés » pour accompagner les porteurs de projets pour la reprise du multiservice de Cherré, la collectivité souhaite réaliser une audit énergétique du bâtiment afin d'identifier les travaux à réaliser avant l'installation des gérants. L'audit est demandé pour l'intégralité du bâtiment : local commercial et habitation.

L'accompagnement s'effectue à plusieurs niveaux :

- Le SIEML, dans le cadre de ses missions, peut apporter son concours dans ce type de démarche. Ainsi le syndicat propose de porter et cofinancer ces audits énergétiques. Le SIEML se charge de retenir un bureau d'études spécialisé
- D'après son règlement financier 2020, ces études seraient financées à 60 % par le SIEML (après déduction d'éventuelles subventions obtenues par le SIEML auprès d'autres organismes), le coût à la charge de la commune sera au maximum entre 1 000 et 2000 € TTC par étude.

Le conseil municipal est invité à :

- ⇨ *ACTER la participation de la commune pour la réalisation d'une étude et d'un audit énergétique en lien avec le SIEML ;*
- ⇨ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

ABSTENTION	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
CONTRE	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
POUR	**38**	Dont pouvoir(s)	**8**

11. Versement d'un fonds de concours pour l'entretien annuel des installations par le SIEML

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Par délibération du comité syndical en date du 13 octobre 2020, le SIEML a acté le montant du fond de concours à verser par la collectivité au titre des dépannages des réseau d'éclairage publique réalisés entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020 :

Collectivité	Montant travaux TTC maximum	Taux de participation demandé	Montant de la participation maximum
Les Hauts-d'Anjou	8 443.73 € TTC	75 %	6 332.85 € TTC

N° OPERATION	COLLECTIVITES GEOLUX	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant du Fdc demandé	Dépannage mois
EP051-19-20	LES_HAUTS_D'ANJOU (Brissarthe)	136,28 €	75%	102,21 €	05/09/2019
EP51-19-28	LES_HAUTS_D'ANJOU (Brissarthe)	234,54 €	75%	175,91 €	21/11/2019
EP51-19-29	LES_HAUTS_D'ANJOU (Brissarthe)	674,41 €	75%	505,81 €	23/12/2019
EP65-19-97	LES_HAUTS_D'ANJOU (Champigné)	298,62 €	75%	223,97 €	27/09/2019
EP65-19-98	LES_HAUTS_D'ANJOU (Champigné)	187,70 €	75%	140,78 €	11/10/2019
EP65-19-99	LES_HAUTS_D'ANJOU (Champigné)	898,73 €	75%	674,05 €	05/12/2019
EP65-20-101	LES_HAUTS_D'ANJOU (Champigné)	299,36 €	75%	224,52 €	27/02/2020
EP80-19-113	LES_HAUTS_D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	269,46 €	75%	202,10 €	04/10/2019
EP80-19-114	LES_HAUTS_D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	705,54 €	75%	529,16 €	05/12/2019
EP80-20-115	LES_HAUTS_D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	1 211,82 €	75%	908,87 €	06/02/2020
EP80-20-117	LES_HAUTS_D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	1 221,30 €	75%	915,98 €	27/02/2020
EP96-19-18	LES_HAUTS_D'ANJOU (Cherré)	166,32 €	75%	124,74 €	27/12/2019
EP96-20-19	LES_HAUTS_D'ANJOU (Cherré)	109,58 €	75%	82,19 €	27/02/2020
EP105-19-49	LES_HAUTS_D'ANJOU (Contigné)	140,30 €	75%	105,23 €	27/09/2019
EP105-20-50	LES_HAUTS_D'ANJOU (Contigné)	251,92 €	75%	188,94 €	23/03/2020
EP189-19-18	LES_HAUTS_D'ANJOU (Marigné)	107,47 €	75%	80,60 €	27/11/2019
EP254-19-17	LES_HAUTS_D'ANJOU (Querré)	437,95 €	75%	328,46 €	05/12/2019
EP335-19-11	LES_HAUTS_D'ANJOU (Sœurdres)	793,81 €	75%	595,36 €	19/09/2019
EP335-19-13	LES_HAUTS_D'ANJOU (Sœurdres)	298,62 €	75%	223,97 €	02/12/2019

Le conseil municipal est invité à :

- ⇨ *AUTORISER le versement du fond de concours pour les opérations précitées ;*
- ⇨ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

ABSTENTION	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
CONTRE	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
POUR	**38**	Dont pouvoir(s)	**8**

12.	**Renouvellement de la convention « conseil en énergie partagé » (CEP) avec le SIEML**

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

La commune des Hauts d'Anjou adhère depuis 2017 au service de conseil en énergie du SIEML. Ce service est mutualisé entre plusieurs collectivités pour la mise à disposition d'un chargé de mission spécialisé en énergie, notamment pour accroître l'efficacité énergétique de leur patrimoine et pour la maîtrise de ses consommations d'eau et d'énergie.

Par délibération (n°12/2020 du 4 février 2020), le comité syndical du SIEML a mis en place la tarification suivante : 0,50 € par habitant et par an.

La population considérée est de 8 947 habitants, ce qui revient à un total de 4 473,50 €/an sur la durée de la convention.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2020.

Le conseil municipal est invité à :

- ⇨ *AUTORISER la signature de convention « conseil en énergie partagé » avec le SIEML pour une durée de 3 ans et dans les conditions financières précitées ;*
- ⇨ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

ABSTENTION	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
CONTRE	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
POUR	**38**	Dont pouvoir(s)	**8**

13.	**Décision modificative n°02**

Rapporteur : Dominique FOUIN

La décision modificative a été présentée et actée lors de la commission finance du jeudi 5 novembre 2020.

PROPOSITION SYNTHETIQUE DECISION MODIFICATIVE n°02

en FONCTIONNEMENT

09/11/2020

LIBELLE	DEPENSES	LIBELLE	RECETTES
AMENAGEMENT - URBANISME			
	4 700 €		
TOTAL COMMISSION	4 700 €		
BATIMENTS - VOIRIE - SERVICES TECHNIQUES - PISCINE			
VOIRIE	-20 000 €		
TOTAL COMMISSION	-20 000 €		
ENFANCE JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES			
AFFAIRES SCOLAIRES	-20 000 €		
TOTAL COMMISSION	-20 000 €		
CULTURE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE			
CULTURE	-10 000 €		
TOTAL COMMISSION	-10 000 €		
FINANCES - COMMANDES PUBLIQUES			
	-7 991 €		
TOTAL COMMISSION	-7 991 €		
TOTAL CHAPITRE 011 : Charges courantes	-53 291 €	TOTAL CHAPITRE 70 : Cantines, péri, garderies, ALSH,	-192 000 €
TOTAL CHAPITRE 012 : Charges de personnel	104 640 €	TOTAL CHAPITRE 73 : Taxes foncières	65 240 €
TOTAL CHAPITRE 65 : Subventions, participations, Indemnités Elus...	91 330 €	TOTAL CHAPITRE 74 : Dotations DSR et DNP, CEJ 2019	197 809 €
TOTAL CHAPITRE 67 : Annulations sur année N-1	1 000 €	TOTAL CHAPITRE 77 : Annulations de mandats	1 100 €
TOTAL CHAPITRE 022 : Dépenses imprévues	-50 000 €	TOTAL CHAPITRE 002 : Excédent reporté Caisses des Ecoles	21 530 €
TOTAL DM 02 en DEPENSES	93 679 €	TOTAL DM 02 en RECETTES	93 679 €
Equilibre budgétaire	93 679 €	Equilibre budgétaire	93 679 €

PROPOSITION SYNTHETIQUE DECISION MODIFICATIVE n°02
en INVESTISSEMENT

OPERATIONS FINANCIERES

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
OPERATION 100 : MAIRIES		
Réfections Toitures	10 000 €	0 €
TOTAL OPERATION 100 : MAIRIES	**10 000 €**	**0 €**
OPERATION 101 : EGLISES		
Châteauneuf Chauffage	-55 000 €	0 €
Réfections Toitures	10 000 €	0 €
TOTAL OPERATION 101 : EGLISES	**-45 000 €**	**0 €**
OPERATION 102 : ECOLES		
Réfections Toitures	10 000 €	0 €
TOTAL OPERATION 102 : ECOLES	**10 000 €**	**0 €**
OPERATION 103 : SALLES COMMUNALES		
Réfections Toitures	10 000 €	0 €
TOTAL OPERATION 103 : SALLES COMMUNALES	**10 000 €**	**0 €**
OPERATION 104 : SALLES DE SPORTS		
Réfections Toitures	10 000 €	0 €
TOTAL OPERATION 104 : SALLES DE SPORTS	**10 000 €**	**0 €**
OPERATION 113 : VOIRIE		
BRISSARTHE : Portique	1 500 €	0 €
CHAMPIGNE : SIEML Voie Hercule de Charnacé	-9 246 €	0 €
CHATEAUNEUF : Portique	3 500 €	0 €
CHATEAUNEUF : Pontons	20 000 €	0 €
SOEURDRES : Rte de Miré	1 000 €	0 €
TOTAL OPERATION 113 : VOIRIE	**16 754 €**	**0 €**
OPERATION 117 : BATIMENTS LOUES		
Brissarthe : MAM Portillon	1 600 €	0 €
TOTAL OPERATION 117 : BATIMENTS LOUES	**1 600 €**	**0 €**
OPERATION 123 : FLOTTE AUTOMOBILE		
LHA : Achat véhicules	53 400 €	0 €
TOTAL OPERATION 123 : FLOTTE AUTOMOBILE	**53 400 €**	**0 €**
OPERATION 124 : PISCINE		
Pompe ++	50 000 €	0 €
TOTAL OPERATION 124 : PISCINE	**50 000 €**	**0 €**
OPERATION 125 : SIEML		
CHAMPIGNE : SIEML Voie Hercule de Charnacé	9 246 €	0 €
TOTAL OPERATION 125 : SIEML	**9 246 €**	**0 €**

OPERATIONS DIVERSES

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
CESSIONS		
CESSIONS (Contigné Maugendries et Mathez)	0 €	45 900 €
TOTAL 024	**0 €**	**45 900 €**
DEPENSES IMPREVUES		
Equilibre	-50 000 €	0 €
TOTAL 020	**-50 000 €**	**0 €**
FCTVA		
FCTVA recalculé	0 €	30 100 €
TOTAL 10222	**0 €**	**30 100 €**
REGULARISATION COMPTES		
Op 101 EGLISES Compte 2313	-80 000 €	0 €
Op 101 EGLISES Compte 21318	80 000 €	
TOTAL	**0 €**	**0 €**
TOTAL DM02	***76 000 €***	***76 000 €***

Le conseil municipal est invité à :

- ⇨ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

ABSTENTION	**6**	Dont pouvoir(s)	**2**
CONTRE	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
POUR	**32**	Dont pouvoir(s)	**6**

Urbanisme – Aménagement du territoire

14.	**Cession de la parcelle n°AI552 (Châteauneuf-sur-Sarthe) au profit de l'ASEP**

Rapporteur : Marc-Antoine DRIANCOURT

Par délibération du 22 septembre 2020, la commune des Hauts-d'Anjou a acté la cession de parcelles à l'ASEP pour la création du cheminement jusqu'à la future école située derrière le collège Saint François.

Suite au dernier bornage, la commune doit céder une **parcelle de 7m², cadastrée section AI 552** :

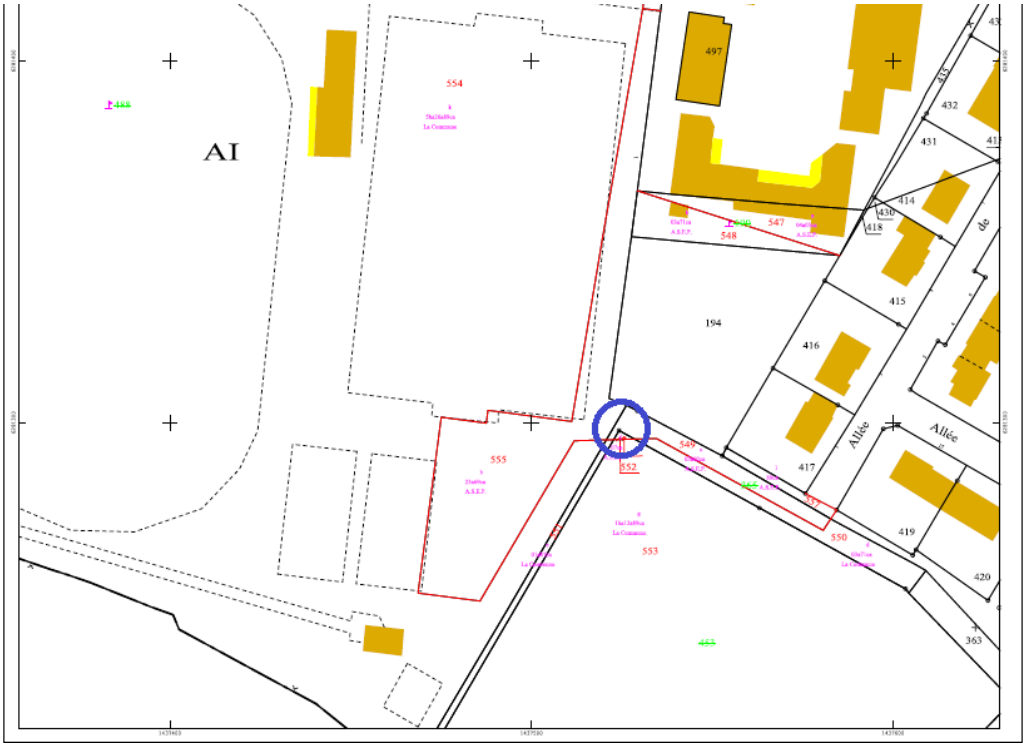

La cession de l'ensemble des parcelles (AI 555, AI 549, AI 553, AI 556 et AI 552) sera actée en janvier 2021 à l'office notarial de Maitre COURTOIS à Tiercé, à la fin de l'expiration du délai de préemption de la SAFER (fixé à deux mois).

Le conseil municipal est invité à :

- ⇨ *AUTORISER la cession de la parcelle n°AI552 ;*
- ⇨ *DIRE que cette cession, ainsi que la cession de l'ensemble de l'unité foncière ((AI 555, AI 549, AI 553, AI 556 et AI 552) sera actée en janvier 2021 à l'office notarial de Maitre COURTOIS à Tiercé ;*
- ⇨ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

ABSTENTION	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
CONTRE	**1**	Dont pouvoir(s)	**0**
POUR	**37**	Dont pouvoir(s)	**8**

15.	**Acquisition de la parcelle B 1007 située en emplacement réservée du PLU de Champigné**

Rapporteur : Estelle DESNOËS

Lors de l'approbation du PLU de Champigné en 2019, la collectivité a fait le choix d'identifier un **emplacement réservé** d'une surface de 165 m² pour permettre l'accès au secteur 1AUd (zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat) qui est actuellement une « dent creuse ».

Cet emplacement réservé grève une partie de la **parcelle n° B 1007**, d'une superficie totale de 279 m². Suite au décès de la propriétaire, les héritiers souhaitent céder l'ensemble de la parcelle, et non pas uniquement ce qui correspond à l'emplacement réservé. Après échanges avec les deux héritiers (Messieurs GENDRY et BEDOUET), ces derniers ont acté la proposition d'achat au prix 3 000 € net vendeur. Les frais de notaires, étude de Maitre SIMONET, seront à la charge de la collectivité des Hauts-d'Anjou.

L'acquisition de cette parcelle permet de créer un second accès sur cette « dent creuse » qui est identifiée comme étant à urbaniser à court terme.

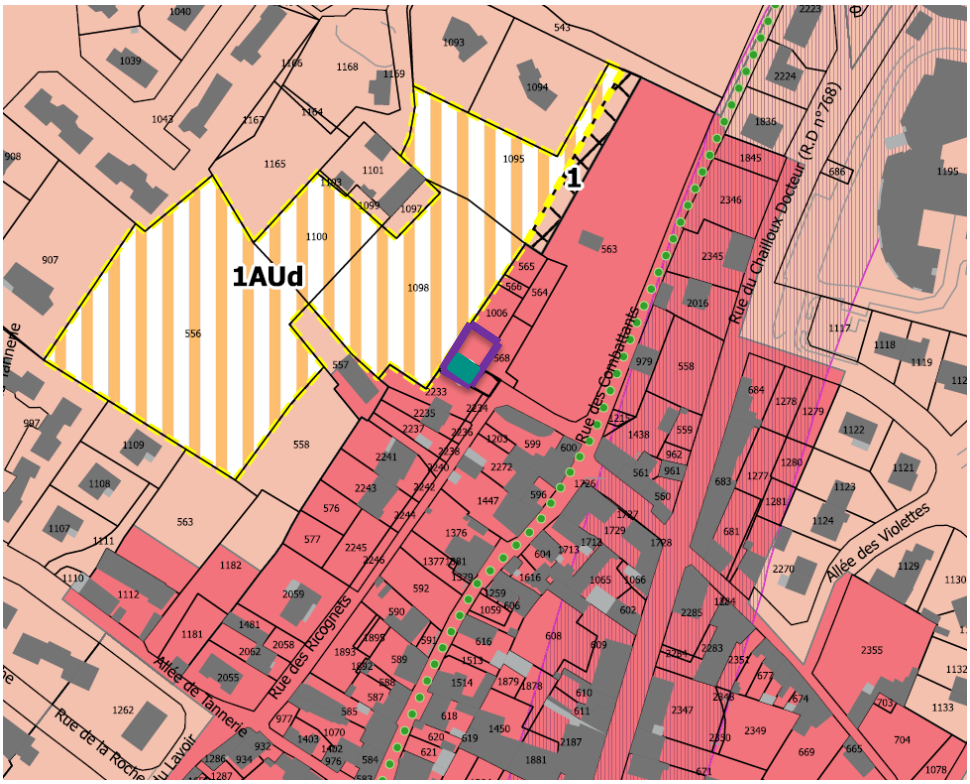

Le conseil municipal est invité à :

- ⇨ *AUTORISER l'acquisition de la parcelle n° B 1007 au prix de 3 000 € net vendeur ;*
- ⇨ *DIRE que les frais de notaire de l'étude SIMONET seront à la charge de la commune Les Hauts-d'Anjou ;*
- ⇨ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ABSTENTION	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
CONTRE	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
POUR	**38**	Dont pouvoir(s)	**8**

Affaires sociales et solidarités locales

16.	**Signature de la convention de partenariat avec l'association « présence verte »**

Rapporteur : Estelle DESNOËS

« Présence verte » est une association a qui pour objet de promouvoir les services de téléassistance des personnes, permettant ainsi aux abonnés d'alerter immédiatement, en cas de besoin, un centre de réception des appels qui assure une écoute permanente et alerte un réseau de solidarités composé de personnes et de services choisis par l'abonné lui-même.

Par signature de la convention, la commune s'engage à assurer aux personnes qui le sollicitent, l'information sur la téléassistance « présence verte » (sans exclusivité). En parallèle, elle pourra mettre en place, en lien avec l'association, des actions de communication auprès de habitants.

L'association « présence verte » propose de mettre en place des actions spécifiques sous la forme de salon, de forum, de réunion publique sur les thématiques liées aux seniors et/ou aux personnes en perte d'autonomie.

Le conseil municipal est invité à :

- ⇨ *AUTORISER la signature de la convention de partenariat pour la téléassistance des personnes « présence verte » ;*
- ⇨ *DONNER pouvoir à Madame la Maire, ou son représentant, pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ABSTENTION	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
CONTRE	**0**	Dont pouvoir(s)	**0**
POUR	**38**	Dont pouvoir(s)	**8**

Tableau des décisions de la maire prises au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT

Points divers

Fin de séance : 22h40

Prochain conseil municipal : mardi 15 décembre 2020